

Direction/AC/SV

DECISION N° 2021/03

portant Délégation de Signature

La Directrice du Centre Hospitalier de Nogent-le-Rotrou

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D6143-35 ;

Vu l'arrêté du CNG en date du 15 juin 2018 portant nomination de Mme Anne CONSTANTIN en qualité de Directrice des Centres Hospitaliers de Châteaudun, de Nogent le Rotrou et de la Loupe ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Joseph SALAMEH est chargé de la direction de établissement social et médico-social du Centre Hospitalier de Nogent le Rotrou « La Charmeraie ».

Article 2 :

Monsieur Joseph SALAMEH a compétence pour l'organisation et le fonctionnement, dans les limites prévues par les dispositions législatives et règlementaires, de l'EHPAD « La Charmeraie ».

A ce titre, il a notamment compétence pour la mise en œuvre des règles de sécurité, les relations avec les usagers et leur famille, les relations avec les organismes sociaux, l'admission des hébergés, d'une façon générale, pour tous les actes de gestion et d'organisation relevant de l'EHPAD.

Article 3 :

Une délégation permanente de signature est donné à Monsieur Joseph SALAMEH pour toute décision qu'il peut être amené à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

Article 4 :

Monsieur Joseph SALAMEH rend compte régulièrement à la Directrice de l'établissement de l'exercice de cette délégation de signature.

Article 5 :

La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance et Trésorerie de l'établissement et fera l'objet d'un affichage au Centre Hospitalier de Nogent le Rotrou et au bulletin des actes administratifs de le Préfecture du département.

La présente décision prendra effet à dater de ce jour.

Fait à Nogent-le-Rotrou, le 15 juin 2021

SIGNATAIRES	SIGNATURE
Joseph SALAMEH	

La Directrice,



Anne CONSTANTIN